

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) ID: 084-258402346-20190528-2019_BS_145-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 BS 145** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION DU SAGE ET DU CONTRAT DE RIVIERE CALAVON-COULON

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansouis dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES.

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE. Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN. Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.

Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009;
- Vu la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, transposant la Directive cadre sur l'eau dans le droit français et fixant ainsi les objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SDAGE)
 2016/2021, approuvé le 3 décembre 2015;

- Vu le Schéma d'aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) du Calavon Coulon approuvé le 23 avril 2015;
- Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils départementaux des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon;
- Considérant la nécessité d'une communication et d'une sensibilisation appropriée des différents publics concernés afin d'assurer la bonne compréhension, appropriation et donc application du SAGE Calavon – Coulon.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • **■** • www.parcduluberon.fr

PARCS **
NATURELS
RÉGIONAUX
RÉGIONAUX

Envoyé en préfecture le 18/06/2019 Reçu en préfecture le 18/06/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190528-2019_BS_145-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre de cette opération et son plan de financement ;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conformément au plan de financement ci-après :

Dépenses prévisionnelles (en euros)		Recettes prévisionnelles (en euros)	
Appui à la rédaction, la création, la diffusion et à l'organisation	15 000	Agence de l'Eau (50% du TTC)	21 000
Productions d'outils et de documents	20 000	Région (30% du TTC)	12 600
	*	Participation Parc (20% du TTC)	8 400
TVA (non récupérable)	7 000	Récupération FCTVA	
Total	42 000	Total	42 000

• MANDATE Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La Présidente,

Dominique SANTONI